Toulouse, le 7 décembre 2020

Cher client,

❶ Durant les fêtes de fin d'année, nous vous informons que
le cabinet sera fermé du mercredi 23 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 inclus.

❷ Pour l'établissement des bulletins de paie du mois de décembre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer les éléments nécessaires suivant le calendrier ci-après :

- Transmission de la fiche navette au plus tard le **mercredi 16 décembre 2020 matin**.

Nous rappelons qu'une fois que cette fiche navette nous est transmise, vous devez porter les éventuels correctifs ou les évènements non connus à cette date sur la fiche navette du mois suivant (donc fin janvier). Merci de votre compréhension.

- En cas d'impossibilité de réunir ces informations à cette date, nous vous proposons de **verser aux salariés concernés un acompte** et de nous communiquer le montant à notre retour sur la fiche navette.

- Pour les soldes de tout compte devant intervenir en fin d'année, merci de nous contacter pour définir ensemble l'organisation optimale à adopter.

Comme pour la fiche navette mensuelle, les informations que vous nous communiquez pour ces salariés sortants doivent être définitives. Merci d'y veiller en interne, avant de nous les adresser.

❸ Pour ces dernières paies de l'année 2020, il est impératif comme chaque année de nous informer des éléments suivants (si vous ne l'avez pas déjà fait) :

- **Abondement 2020 de l'entreprise sur plans d'épargne, PEE, PERCO** : salariés ET DIRIGEANTS **TNS**.

Si l'abondement doit avoir lieu prochainement, avant le 31/12/2020, il faut également nous en informer.
Tous les documents détaillés émis par l'organisme gestionnaire du plan d'épargne nous sont utiles.

- **Avantages en nature** (véhicules, logements) : nouveaux, ou qui n'apparaitraient pas déjà sur les bulletins.

❹ Comme tous les ans, nous comptons à nouveau sur votre collaboration active pour toutes les déclarations sociales 2020 exigibles en janvier 2021, et pour les paramétrages des paies 2021.
Ainsi, **tous les documents (courriers ou mails) émanant des caisses sociales en décembre et janvier devront nous être communiqués** (au choix : mail / fax / courrier).
Ces données (informations juridiques, taux de cotisations, codes d'accès, etc) **nous sont indispensables**.

Comptant sur votre aimable collaboration, nous vous remercions et vous prions de croire, cher client, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Le cabinet

36, route d'Espagne - 31100 Toulouse
Tél. : 05 61 55 25 44
Fax : 05 61 53 93 78
Mail : expert-comptable@ohayon-associes.com
SARL au capital de 27 000 € - SIRET : 34093009800041 - Code APE 6920 Z – R.C 87 B 543
Assurée conformément à l'art. 17 al. 1er ordonnance de 1945